

Collège au Cinéma



Le dispositif **Collège au Cinéma 92** est la déclinaison départementale d'éducation au cinéma que met en place le ministère de l'Éducation nationale dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle. Le dispositif repose sur le partenariat entre l'Éducation nationale, le réseau Canopé, le Conseil départemental et les salles de cinéma des Hauts-de-Seine et le Centre National de la Cinématographie et de l'image animée.

Grâce à la subvention du département, **4 classes** peuvent aller voir **3 films par an**.

Les professeurs de concernés sont formés et voient les films en amont, ce qui leur permet d'utiliser le film comme **outil pédagogique** avant et après la séance.

Pour l'année scolaire 2020-2021, le dispositif ne se tiendra pas, aux vues des conditions sanitaires actuelles.